

**DOUBLE CURSUS :
FORMATIONS PARAMÉDICALES
LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ**

Orthoptie

Ergothérapie

Audioprothèse

Soins infirmiers

Psychomotricité

Pédicure-podologue

**Manipulateur d'électroradiologie
médicale**

FORMATION PARAMÉDICALE

hors double cursus

Orthophonie

Offre de formation 2025-2026



FORMATIONS PARAMÉDICALES - LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ (LSS)

► PRÉSENTATION ET OBJECTIF DE LA FORMATION

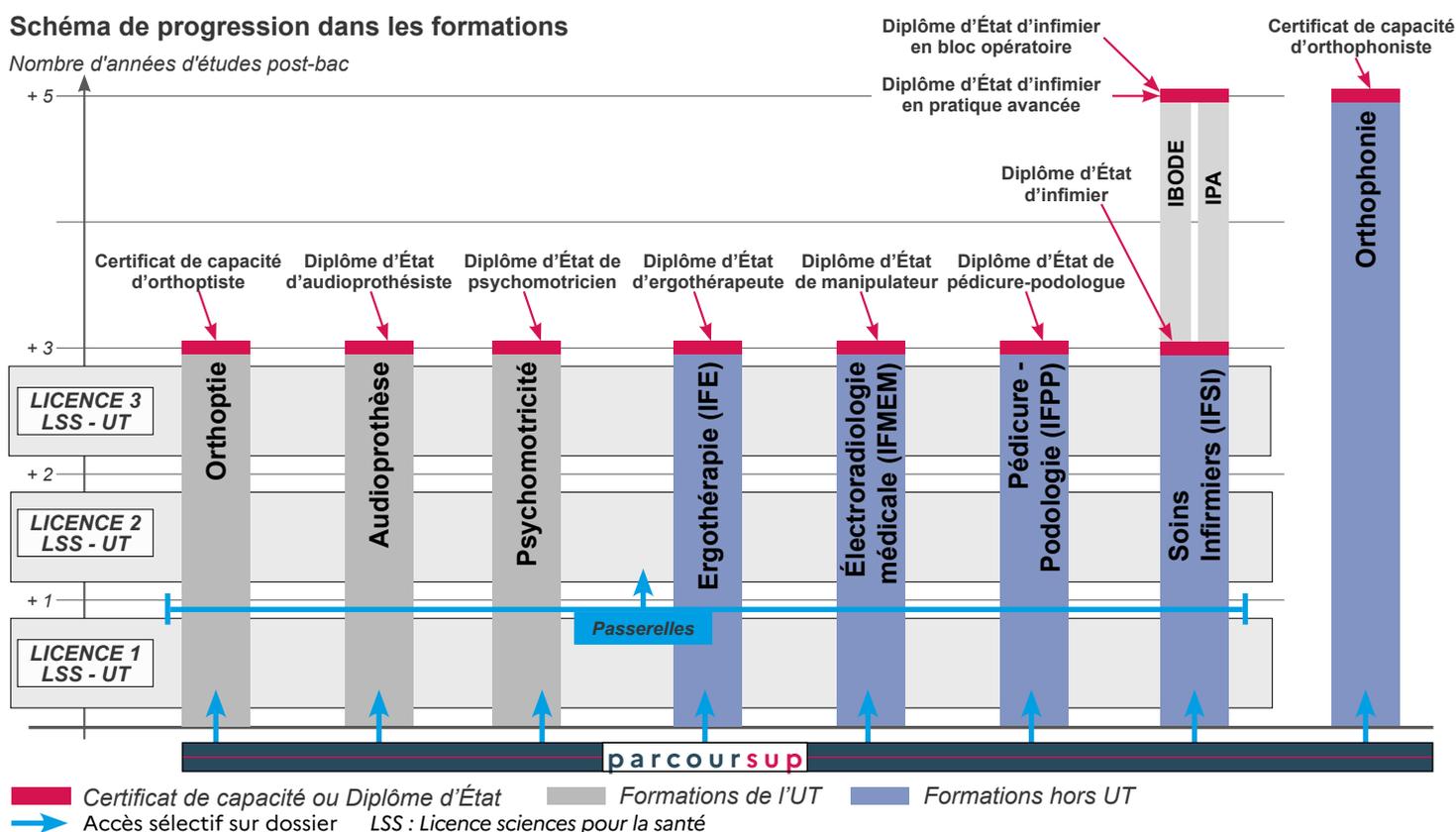
L'Université de Toulouse s'inscrit dans une démarche innovante d'expérimentation de création d'un **diplôme national de licence mention Sciences pour la santé** regroupant les formations paramédicales conduisant au **certificat de capacité** d'orthoptiste et aux **diplômes d'État** d'audioprothèse, de psychomotricité, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier.

Ce **double-cursus** permet de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.

Il n'existe pas encore de projet d'intégration à la LSS pour le **certificat de capacité d'orthophoniste**, bien que les étudiants de cette formation participent à la mutualisation des enseignements (voir page 4).

Schéma de progression dans les formations

Nombre d'années d'études post-bac



► Établissements partenaires et convention avec UT

Collaboration entre l'UT et la [Faculté de santé de l'Université de Toulouse](#), dont dépendent les formations en :

- › orthoptie ;
- › audioprothèse ;
- › psychomotricité ;

et le [Pole régional d'enseignement et de formation aux métiers de la santé \(PREFMS\) - CHU de Toulouse](#) dont dépendent :

- › l'[Institut de formation en ergothérapie \(IFE\)](#) ;
- › l'[Institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale \(IFMEM\)](#) ;
- › l'[Institut de formation en pédicure - podologie \(IFPP\)](#) ;
- › les [Instituts de formation en soins infirmiers \(IFSI\)](#) (Toulouse, Saint Gaudens et Albi).

► Candidature

- › Baccalauréat ou diplôme équivalent.
- › Néo-bacheliers ou bacheliers qui souhaitent se réorienter à la suite d'un premier cursus.
- › Reprise d'études / reconversion professionnelle.
- › **Candidature au Certificat de capacité (CC) ou au Diplôme d'État (DE)** selon les informations indiquées sur [Parcoursup](#). (ATTENTION : la licence « Sciences pour la santé » n'apparaît pas sur Parcoursup).
- › Pour certaines formations, un **oral pourra être organisé** après une 1^{re} sélection sur [Parcoursup](#) pour les candidats qui auront été retenus.

► Inscriptions

Après admission de votre candidature sur [Parcoursup](#), vous devez effectuer vos inscriptions administratives (*obligatoire dans les 2 diplômes*).

- › **Formalités d'inscription au CC d'orthoptie ou au DE d'audioprothèse et de psychomotricité** : en suivant les indications communiquées par les services centraux de l'université : www.univ-tlse3.fr/inscriptions/inscriptions-administratives-1. La Faculté de santé se chargera pour vous de procéder à l'inscription administrative en **licence Sciences pour la santé**.
- › **Formalités d'inscription au DE d'ergothérapie, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et de sciences infirmières** : en suivant les indications communiquées par le PREFMS : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/>. Pour l'inscription administrative en **licence Sciences pour la santé** : vous devez suivre la procédure communiquée par vos instituts.

► PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

► Programme des enseignements

Les enseignements se présentent sous forme de cours universitaires, d'enseignements métiers et de stages :

- › des Unités d'enseignements communes (UEC) à tous les parcours ;
- › des Unités d'enseignements communes partielles (UECP) à quelques parcours ;
- › des Unités d'enseignements métiers (UEM).

Syllabus des UEC et UECP : <https://medecine.univ-tlse3.fr/licence-sciences-pour-la-sante>, onglet scolarité.

La progression dans le cursus s'accompagne d'une diminution des Unités d'enseignement (UE) pour laisser une place croissante aux UE métiers et aux stages.

► Stages

Les stages spécifiques à chaque parcours font partie intégrante de la formation et leur durée s'accroît au fur à mesure de l'évolution dans le cursus.

- › **Orthoptie** : 40 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Audioprothèse** : 42 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Psychomotricité** : 19 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Ergothérapie** : 36 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Électroradiologie médicale** : 60 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Pédicure-Podologie** : 41 semaines réparties sur les 3 années.
- › **Soins infirmiers** : 60 semaines réparties sur les 3 années.

► POURSUITE D'ÉTUDES

La licence Sciences pour la santé offre à ses titulaires diverses possibilités de compléter leurs formations via :

- › de nombreux diplômes d'universités ;
- › un diplôme de cadre de santé ;
- › un cursus master.

A l'issue d'un master, une poursuite en filière doctorale conduisant vers la recherche est possible.

► MÉTIERS ET EXERCICE PROFESSIONNEL

► ORTHOPTISTE

L'orthoptiste intervient exclusivement sur prescription du médecin ophtalmologiste qui pose l'indication. La rééducation orthoptique a pour but le dépistage et le traitement des troubles visuels.

Il / elle peut exercer en cabinet, à l'hôpital, ou dans une maison de retraite, un établissement d'accueil pour personnes handicapées, un centre de rééducation.

Le **certificat de capacité** d'orthoptiste s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat.

Salaire : 1 700 à 3 000 € brut / mois

► AUDIOPROTHÉSISTE (SITE DE FORMATION À CAHORS - LOT)

L'audioprothésiste est le spécialiste de l'audition. Sur prescription d'un médecin, il / elle procède à l'appareillage des patients atteints de déficience de l'ouïe.

Il / elle exerce majoritairement en centres spécialisés dans l'appareillage et la rééducation de l'audition. Le **diplôme d'État** d'audioprothésiste s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat.

Salaire : 1 700 à 3 000 € brut / mois

► PSYCHOMOTRICIEN

A la fois thérapeute et rééducateur, le psychomotricien utilise divers exercices et activités (relaxation, expression corporelle, coordination et équilibre, jeux d'orientation, ateliers de concentration et d'organisation de l'activité) afin d'aider le patient à mieux maîtriser son corps et à réguler ses comportements. Chargé / chargée de traiter les troubles psychomoteurs de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte ou de la personne âgée, il / elle n'intervient que sur indication et sous contrôle médical.

Il / elle exerce majoritairement dans les centres de rééducation et de réadaptation, les centres médico-psychopédagogique, les établissements hospitaliers, les maisons de retraite, les instituts médico-éducatif ou les hôpitaux psychiatriques.

Le **diplôme d'État** de psychomotricien s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat.

Salaire : 2 000 à 3 000 € brut / mois

► ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute (occupational therapy) est un professionnel de santé en réadaptation. Il / elle intervient auprès des personnes qui éprouvent des difficultés dans la réalisation de leurs activités, en situation de handicap ou susceptibles de l'être. Il / elle tient compte de leurs choix de vie et de leur environnement. Il / elle est amené à travailler dans les milieux de vie comme le domicile ou le lieu de travail. Il / elle intervient aussi bien dans le domaine de la santé physique, cognitive et mentale. Il / elle travaille à l'hôpital, en centre de rééducation ou en libéral et collabore avec tous les acteurs du médico-social.

Le **diplôme d'État** d'ergothérapeute s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat.

Salaire : 1 900 à 3 000 € brut / mois

► Les points forts

- › Double cursus :
 - licence Sciences pour la santé ;
 - diplôme d'État ou certificat de capacité.
- › Diversité des profils étudiantes et étudiants.
- › Mixité des promotions favorisant la future collaboration pluriprofessionnelle.
- › Sites de formation à distance : campus connecté.
- › Gestion des emplois du temps calés sur un rythme universitaire.
- › Suivi régulier et adaptation.
- › Une formation orientée recherche dès la licence.



Capacité d'accueil
2024/2025 : 27 places



Capacité d'accueil
2024/2025 : 24 places



Capacité d'accueil
2024/2025 : 75 places



Capacité d'accueil
2024/2025 : 35 places

► MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Le manipulateur en électroradiologie effectue des examens d'imagerie médicale. Spécialiste des scanners, des radios et des échographies, il / elle participe aux diagnostics.

Toujours sous la responsabilité d'un médecin radiologue, il / elle exerce à l'hôpital, en cabinet de radiologie ou en centre spécialisé.

Le **diplôme d'État** de manipulateur d'électroradiologie médicale **s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat**.

Salaire : 1 891 à 3 260 € brut / mois



Capacité d'accueil
2024/2025 : 46 places

► PÉDICURE - PODOLOGUE

Le pédicure - podologue est spécialisé dans l'étude et le traitement des affections du pied et des ongles, à l'exclusion de toute intervention chirurgicale.

Il / elle analyse et évalue les troubles morphostatiques et dynamiques du pied en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur, et réalise les appareillages en lien pour soulager le patient.

Il / elle exerce majoritairement en cabinet libéral ou en cabinet pluridisciplinaire, en association avec des masseurs-kinésithérapeutes, des rhumatologues et/ou des chirurgiens.

Le **diplôme d'État** de pédicure-podologue **s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat**.

Salaire : 1 800 à 4 000 € brut / mois en fonction du lieu de l'exercice.



Capacité d'accueil
2024/2025 : 30 places

► INFIRMIER

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leurs évaluations, la contribution au recueil des données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. L'infirmier / l'infirmière prodigue des soins sur prescription médicale ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

Il / elle exerce dans des domaines variés : services de chirurgie, médecine, réanimation, urgences, santé mentale, gériatrie, réadaptation, soins à domicile, santé au travail. Après 24 mois d'expérience en services de soins hospitaliers, il est possible d'exercer en libéral.

Le **diplôme d'État** d'infirmier **s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat**.

Salaire : 1 900 à 3 200 € brut / mois



Capacité d'accueil
2024/2025 :
IFSI PREFMS : 268 places
IFSI Albi : 135 pl.
IFSI Saint Gaudens : 25 pl.

► CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Il n'existe pas encore de projet d'intégration à la LSS pour le certificat de capacité d'orthophoniste, bien que les étudiants de cette formation participent à la mutualisation des enseignements.

L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins. Elle comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan et le traitement des troubles la concernant. Il s'agit de troubles de la communication, du langage, de la parole, de la voix, des fonctions oro-myo-faciales et de la cognition, notamment mathématique.

L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis dont l'origine peut être diverse (neurologique, cognitive, lésionnelle, fonctionnelle...)

Il / elle contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient ainsi qu'au rétablissement de son rapport confiant aux grandes fonctions que sont communication, alimentation et respiration, en particulier dans le cadre des pathologies neuro-évolutives et des handicaps, par l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

L'exercice professionnel de l'orthophoniste nécessite la maîtrise de la langue dans toutes ses composantes.

Le **certificat de capacité** d'orthophoniste **s'obtient en 5 années d'études après le baccalauréat**.

Il confère à son titulaire le grade de master.

Salaire : 2 000 à 3 000 € brut / mois



Capacité d'accueil
2025/2026 : 45 places

► Candidature

- › Baccalauréat ou diplôme équivalent.
- › Bacheliers qui souhaitent se réorienter à la suite d'un premier cursus.
- › Reprise d'études / reconversion professionnelle.
- › **Candidature au Certificat de capacité d'orthophoniste (CCO) via [Parcoursup](#) uniquement.**

► Inscriptions

Après admission de votre candidature sur [Parcoursup](#), vous devez effectuer votre inscription administrative en suivant les indications communiquées par les services centraux de l'université : www.univ-tlse3.fr/inscriptions/inscriptions-administratives-1.

Attention : il n'y a pas d'inscription administrative à la licence Sciences pour la santé.

Coordination pédagogique : David GASQ
Coordination L1 : Mariam ALZAHER / Guillaume DE BONNECAZE / Camille JOANNES / Mathieu BALAGUER
Coordination L2 : Lola DANET / François MONTASTRUC
Coordination L3 : Sébastien COUARRAZE / David GASQ
Doyen-Directeur du Département MMP
Thomas GEERAERTS

Site de la formation

<https://medecine.univ-tlse3.fr/licence-sciences-pour-la-sante>

Besoin de conseils sur votre projet de formation ou sur votre orientation ?

SCUIO-IP - Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle - Bât. E4 - 272 allée Théodore Despeyrous - 31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr/lieux-de-ressources/etre-accueilli-au-scuio

Faculté de Santé

Département de médecine, maïeutique et paramédical
Médecine et Maïeutique : 37 allés Jules Guesde - 31000 Toulouse
Paramédical : 133, Route de Narbonne - 31400 Toulouse

Secrétariat pédagogique

lss.gestion@utoulouse.fr

Des questions sur vos démarches de candidature et d'inscription ?

Contactez le service de scolarité :
scolarite.inscriptions@utoulouse.fr